

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/11/2011

Réception par le Prefet : 28/11/2011

Publication : 02/12/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-12-11-1

Séance du vendredi 25 novembre 2011

### **AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 JUIN 2011 AU CLUB DES ARTISTES D'ENSISHEIM POUR UNE EXPOSITION DANS LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE), PARTENAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales – chapitre V – relatifs à la coopération décentralisée,
- VU l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, l'avenant n°1 du 19.05.2004 et l'avenant n°2 du 3.12.2008,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2010-2-10-1 du 25 juin 2010 relative aux nouveaux critères d'éligibilité des projets de coopération internationale,
- VU la délibération n°CG-2010-4-10-1 du Conseil Général du 7 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 des actions de coopération transfrontalière, européenne et internationale,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2011-6-11-2 du 17 juin 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

Considérant que la Commission Permanente du 17 juin 2011 a accordé une subvention de 1 000 € au Club des Artistes d'Ensisheim pour une exposition organisée dans le Powiat de Wroclaw (Pologne) en août 2011,

Considérant qu'une vingtaine de personnes devait se déplacer en Pologne et que le coût prévisionnel total de cette action était de 43 350 €,

Considérant que six personnes seulement ont participé au déplacement et que le coût de l'opération a été en conséquence ramené à 2 512,88 €,

Considérant que le coût de l'action initiée par le Club des Artistes d'Ensisheim, et ainsi l'objet de la subvention ont été modifiés en raison du nombre de participants à ce déplacement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- annule la subvention de 1 000 € allouée au Club des artistes d'Ensisheim par la Commission Permanente du 17 juin 2011 (délibération n°CP-2011-6-11-2) pour une exposition dans le Powiat de Wroclaw (Pologne), partenaire du Département du Haut-Rhin, le coût de l'opération ayant été substantiellement moindre (déplacement de six personnes au lieu d'une vingtaine),
- accorde à l'association une subvention de 300 € pour l'action menée,
- précise que l'incidence financière de ces opérations est prévue au programme F714/2687, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 du budget départemental 2011.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions